



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 278e session

SYNOPSIS

Date 18/05/2015 – 22/05/2015

Type d'activité Monitoring

Lieu Strasbourg, bâtiment Agora, salles G.06 et G.05

Service DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s) - Accueillir le nouveau membre du Comité et assister à sa déclaration solennelle

- Examiner :

- les projets de conclusions en ce qui concerne le Danemark, les Pays-Bas en ce qui concerne Aruba, les Pays-Bas en ce qui concerne Curaçao pour les Conclusions XX-4 (2015) et les projets de conclusions en ce qui concerne l'Andorre, la Suède, l'Autriche, les Pays-Bas, la Fédération de Russie, la République slovaque, le Monténégro, la Lettonie et « L'Ex-République yougoslave de Macédoine » pour les Conclusions 2015 ;

Les Conclusions relatives à tous les Etats Parties seront adoptées en décembre 2015 ;

- les projets de conclusions des Pays-Bas en ce qui concerne Aruba et les Pays-Bas en ce qui concerne Curaçao se rapportant aux Conclusions XX-3 (2014) – examen tardif ;
- les projets en ce qui concerne les situations de non-conformité pour manque d'informations (Conclusions 2013) ;
- les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité ;

- les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées ;
- Suivre l'avancement du processus de Turin ;
- Procéder à un échange de vue avec une délégation du gouvernement de Pologne.

Résultats 1) Les sous-comités ont examiné les projets de conclusions XX-4 (2015) en ce qui concerne le Danemark, les Pays-Bas en ce qui concerne Aruba, les Pays-Bas en ce qui concerne Curaçao pour les Conclusions XX-4 (2015) et les projets de conclusions en ce qui concerne l'Andorre, la Suède, l'Autriche, les Pays-Bas, la Fédération de Russie, la République slovaque, le Monténégro, la Lettonie et « L'Ex-République yougoslave de Macédoine » pour les Conclusions 2015 ;

2) Le Comité a examiné les projets de conclusions des Pays-Bas en ce qui concerne Aruba et des Pays-Bas en ce qui concerne Curaçao se rapportant aux Conclusions XX-3 (2014) ;

3) Le Comité a examiné les projets de conclusions en ce qui concerne les situations de non-conformité pour manque d'informations (Conclusions 2013) ;

4) Les rapporteurs en charge des réclamations collectives en instance devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des dossiers et des décisions de procédure prises par le Président depuis la précédente session (articles 27 et 28) ;

5) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité pour Confédération générale grecque du Travail (GSEE) c. Grèce, réclamation n° 111/2014

6) Le Comité a été informé des derniers développements concernant la procédure relative aux dispositions non acceptées de la Charte. Il a adopté le rapport concernant la République slovaque et la Roumanie ;

7) Le Comité a pris note des informations concernant l'avancement du Processus de Turin ;

8) Le Comité a tenu un échange de vues avec une délégation du gouvernement de Pologne ;

- **Suivi** Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de modifier les projets de conclusions conformément aux instructions des sous-comités ;

- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon les procédures habituelles ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires en instance devant le Comité ;
- de rester en contact avec les Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées ;
- de poursuivre le travail sur le Processus de Turin ;

Participants

Giuseppe PALMISANO, Président
 Monika SCHLACHTER, Vice-Président (absente vendredi 22 mai)
 Petros STANGOS, Vice-Président
 Lauri LEPPIK, General Rapporteur
 Colm O'CONNOR
 Birgitta NYSTRÖM
 Elena MACHULSKAYA
 Karin LUKAS
 Eliane CHEMLA
 József HAJDÚ
 Marcin WUJCZYK
 Krassimira SREDKOVA (absente lundi 18 mai, matin)
 Raul CANOSA USERA
 Marit FROGNER
 François VANDAMME

Secrétariat CoE

Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif
 Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint